

# VOUS VOYAGEZ AU CANADA PAR AVION? DES RESTRICTIONS SONT EN VIGUEUR

Le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions pour les voyageurs voyageant par avion au Canada.

Aucun voyageur présentant des symptômes de la COVID-19 ne sera autorisé à monter à bord d'un avion.

## Exigences pour les voyages en avion

Le gouvernement du Canada a instauré un certain nombre de mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 et assurer la sécurité du transport aérien :

- Obligation pour tous les voyageurs (même ceux qui sont entièrement vaccinés) de porter un masque non médical en tout temps du début à la fin de leur voyage. **Les voyageurs qui refusent de porter un masque non médical lorsque cela leur est demandé pourraient se voir imposer des amendes.**
- Vérification de l'état de santé de tous les voyageurs avant l'embarquement.
- Mettre en œuvre des mesures fédérales, provinciales et territoriales supplémentaires aux destinations des voyageurs.
- Refuser l'embarquement aux voyageurs qui présentent des symptômes de la COVID-19, à qui on a refusé l'embarquement dans les 14 derniers jours pour des raisons médicales liées à la COVID-19, ou qui font l'objet d'une ordonnance de santé publique provinciale, territoriale ou locale.
- Refuser l'embarquement aux voyageurs qui refusent de répondre aux questions ayant trait à la vérification de l'état de santé ou qui refusent de se conformer à une instruction donnée par un agent d'embarquement, le personnel chargé du contrôle de la sûreté à l'aéroport, ou un membre de l'équipage en ce qui a trait au port d'un masque non médical.

## Exigences en matière d'identification avant l'embarquement pour les voyages aériens intérieurs

A partir du 1<sup>er</sup> février 2020, le gouvernement du Canada n'accepte plus les pièces d'identité délivrées par le gouvernement expirées. Une pièce d'identité valide doit être présentée.

## On vous a refusé l'embarquement en raison de symptômes de la COVID-19?

- Quittez l'aéroport et rendez-vous immédiatement à un endroit où vous pourrez demeurer en isolement pendant 10 jours en utilisant un moyen de transport privé, comme un véhicule personnel.
- Contactez votre transporteur aérien pour plus d'informations pour réserver votre nouveau vol.
- Pratiquez l'éloignement physique en tout temps.
- Observez des pratiques d'hygiène fréquentes : lavez-vous bien les mains et tousez et éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.
- Portez un masque non médical couvrant votre bouche, votre nez, et votre menton pour protéger les autres.
- Informez-vous au sujet des services provinciaux et territoriaux canadiens à l'adresse suivante : [www.canada.ca/coronavirus](http://www.canada.ca/coronavirus)

## Ressources à votre disposition concernant la COVID-19

Gouvernement du Canada : 1-833-784-4397 ou [www.canada.ca/coronavirus](http://www.canada.ca/coronavirus)

- |                               |                            |   |
|-------------------------------|----------------------------|---|
| • Alberta : 811               | • Nouvelle-Écosse : 811    | • Terre-Neuve-et-Labrador : 811 ou 1-888-709-2929 |
| • Colombie-Britannique : 811  | • Nunavut : 1-888-975-8601 | • Territoires du Nord-Ouest : 811                 |
| • Île-du-Prince-Édouard : 811 | • Ontario : 1-866-797-0000 | • Yukon : 811                                     |
| • Manitoba : 1-888-315-9257   | • Québec : 1-877-644-4545  |   |
| • Nouveau-Brunswick : 811     | • Saskatchewan : 811       |   |

Personne ne doit monter à bord d'un avion s'il se sent malade, car il pourrait mettre d'autres personnes en danger. De plus, si vous présentez des symptômes tels que fièvre, toux ou difficultés respiratoires pendant le vol, veuillez en informer immédiatement l'équipage.

Pour en savoir davantage à ce sujet, consulter le site : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html#voyage>.



Mise à jour le 9 août 2021

